



Synthèse PSF 2023

• DEPOSER SON PROJET :

- o Aller sur le COMPTE ASSO : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>
- o Sélectionner le n° de la fiche : **1731**
- o Si besoin, utiliser les guides « créer un compte asso » si vous n'avez pas de compte et « faire une demande de PSF » pour faciliter votre démarche

- Pour les premières demandes : créer un compte à partir d'une adresse mail de la structure et renseigner les numéros SIRET et RNA

• POUR QUE LA DEMANDE PSF SOIT VALIDÉE :

- Mettre à jour la fiche administrative de l'association ;
- Proposer un projet cohérent avec le plan de développement de la structure, réalisable et être en mesure de le justifier ;
- Elaborer un budget propre à l'action proposée (différent du budget de la structure) ;
- Faire un budget prévisionnel équilibré ;
- Possibilité d'achat de petits matériels dans le cadre d'un projet de développement et dans la limite de 500 € HT par équipement. Une demande de subvention ne peut pas porter uniquement sur de l'achat de petits matériels.

CALENDRIER DE LA CAMPAGNE PSF :

1er mars 2023	Lancement de la campagne PSF FFSG 2023 Envoi de la note de cadrage PSF FFSG 2023 à l'ensemble des structures fédérales
5 mai 2023 minuit	Fin du dépôt des dossiers sur le Compte Asso
6 mai au 25 mai 2023	Instruction des dossiers
31 mai 2023	Transmission des conclusions de la commission fédérale à l'Agence Nationale du Sport
A partir de juin 2023	Envoi des notifications et mise en paiement des subventions par l'Agence Coordination des conventions annuelles par la fédération

• COORDONNÉES DES REFERENTS TERRITORIAUX :

- Auvergne Rhône Alpes / Bourgogne Franche Comté / Centre Val de Loire / Nouvelle Aquitaine / Occitanie / Provence Alpes Côte d'Azur :
Nathalie ROBERT, nrobert@ffsg.org – 06 43 68 93 20

- Bretagne / Grand Est / Pays de la Loire / Normandie / Ile de France / Hauts de France :
Ludovic DEVILLE, ldeville@ffsg.org – 06 62 79 33 35